



DEPARTEMENT DU
PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE LENS
CANTON DE CARVIN

VILLE DE LIBERCOURT
EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES
DU MAIRE

ARRETE N°14.2025
Rue Achille Olivier

Le Maire de la Ville de LIBERCOURT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la réglementation de la circulation routière,
- Vu la demande présentée le 28 Janvier 2025, pour le stationnement de camionnettes dans le cadre de la réalisation de travaux de façade au droit du n°9 ter rue Achille Olivier,
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation piétonne et le stationnement des véhicules de toute nature,

ARRETE :

- Article 1** La Société PRESTIGE PAYSAGES est autorisée à stationner des camionnettes dans le cadre de la réalisation de travaux de façade au droit du n°9 ter rue Achille Olivier pour la période du 17 Février au 28 Février 2025.
- Article 2** Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit au droit du n°9 ter rue Achille Olivier, ce, afin de faciliter les travaux.
- Article 3** La vitesse des véhicules de toute nature sera limitée à 30 km/h.
- Article 4** La signalisation pour assurer la sécurité des piétons et des véhicules sera prise par la société Prestige Paysages.
- Article 5** Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site internet de la commune.
- Article 6** La Société Prestige Paysages,
Le Service de Police Municipale,
Monsieur le Commissaire de Police,
Les Services Techniques de la Ville,
Monsieur le Directeur Général des Services,
sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

LIBERCOURT, le - 5 FEV. 2025

Le Maire,
Daniel MACIEJASZ



Monsieur le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

h